

COMMUNE DE DUN LE PALESTEL

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 31 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de DUN LE PALESTEL légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Laurent DAULNY, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 mars 2025.

Etaient présents : M. Laurent DAULNY, Maire, M. Eric DUPEUX, Mme Mireille MANEAU et M. René BAZOT-BOURROUX, adjoints, Mme Marie-Josèphe VUIBERT, M. Gérard DE GRAEVE, Mmes Jeanne CALLARD, Mireille JANVIER, M. Bernard COLNET, Mme Joëlle TABAUD, M. José FREITAS, Mme Dominique COCHIN, et M. Damien QUILLON.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. José FREITAS, conseiller municipal.

Excusés : Mme Nathalie LAUNOY et M. Fabrice PRIANT.

Absent : Néant.

A reçu procuration : Néant.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal en date du 11 mars 2025 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR :

- Présentation des décisions prises suite délégations au Maire
- MAPA : consultations et décisions
 - o Gros travaux Ecole élémentaire : choix des entreprises
 - o Vitrines salle Apollo
 - o Autres
- Répartition des charges de fonctionnement des écoles
- Provisions pour créances douteuses sur budgets commune et eau-assainissement
- Budgets eau et assainissement – Commune (budget principal) – Lotissement :
 - Fongibilité des crédits
 - Approbation comptes financiers uniques 2024
 - Affectations des résultats 2024
 - Vote des taux des taxes directes locales
 - Vote des subventions
 - Votes des budgets primitifs 2025
- Maison de santé : occupation de locaux
- Affaires diverses.

I - Présentation des décisions prises suite délégations au Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la décision prise depuis la précédente réunion du Conseil municipal et qui concerne l'aménagement autour du puits situé avenue de Verdun.

II - MAPA : consultations et décisions

1 - Gros Travaux Ecole élémentaire : rapport analyse des offres et choix des entreprises

La consultation a été lancée comme prévu le 13 février 2025. Le délai de remise des offres était fixé au 10 mars 2025 à 16h. Les offres ont été transmises au maître d'œuvre pour analyse dont le retour date du 28 mars 2025.

L'appel d'offre comportait 9 lots. Les critères de jugement des offres étaient les suivants : Valeur technique : 50 % (note sur 50) ; Prix : 40 % (note sur 40) et Délais : 10 % (note sur 10).

Le Conseil municipal valide l'analyse des offres et retient les entreprises les mieux-disantes pour un montant total de travaux de 314 806.78 € HT.

La DETR devrait être accordée sur ce projet qui bénéficie déjà de la DSIL.

2 - Vitrines Salle Apollo

Il est proposé de remplacer deux des quatre vitrines de la salle Apollo. Le Conseil valide le devis.

3 - Autres :

- Amendes de police :

M. Dupeux et Mme Cochin quittent la salle et ne prennent pas part au vote. Un devis d'EVOLIS 23 pour l'aménagement sécuritaire du carrefour de la route de la Valette et de la route de la Brande (direction SARIA) fera l'objet d'une demande de subvention au titre des amendes de police et sera déposée à hauteur de 50 % du montant HT.

Les travaux seront lancés si la subvention est accordée.

- Matériel informatique secrétariat de mairie :

Suite à un message du fournisseur de logiciels, l'arrêt de Windows 10 est annoncé pour octobre 2025. Il est donc nécessaire de s'y préparer. Les ordinateurs de la mairie sont anciens. Le Conseil municipal valide un devis permettant de remplacer le matériel (un ordinateur serveur et trois ordinateurs).

III - Répartition des charges de fonctionnement des écoles

Pour rappel, les communes ne disposant pas d'école ou d'école de rattachement versent une participation aux frais de fonctionnement des écoles.

Pour l'année 2025, il est proposé d'augmenter la participation de 10 €, pour la porter à 370 € par élève. Les communes qui verseront cette contribution en 2025 sont les suivantes : Colondannes, Crozant, Lafat, Maison-Feyne, Sagnat, St Léger Bridereix.

Vu les frais de fonctionnement réels des écoles, sans compter les travaux importants à venir, il sera envisagé d'augmenter significativement la participation de fonctionnement des communes. Pour cela une réunion sera programmée.

IV - Provisions pour créances douteuses

1 - Budget principal

Un état est dressé par la Conseillère aux Décideurs Locaux faisant état des sommes non réglées entre 2016 et 2023. Un taux est appliqué aux sommes en question en fonction de l'ancienneté des dettes : 100 % sur les années 2016 à 2020 ; 75 % sur 2021 ; 50 % sur 2022 et 25 % sur 2023.

Le montant obtenu est de 1 956.02 € et sera prévu au budget.

2 - Budget eau-assainissement

Avec la même logique, le montant obtenu est 9 265.94 € et sera prévu au budget eau-assainissement.

V - Budgets eau et assainissement – commune (budget principal) et lotissements

1 – Fongibilité des crédits

Suite au passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57, le référentiel offre des possibilités en matière de fongibilité des crédits. Le Conseil municipal délègue à Monsieur le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

2- Approbation des comptes financiers uniques 2024

Le compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Il s'agit d'un document commun à la commune et au service de gestion comptable qui retrace notamment les prévisions et les réalisations budgétaires.

Le CFU du budget eau-assainissement présente les résultats suivants :

Résultats reportés : en investissement il s'agit d'un déficit de 50 536.54 € et en fonctionnement d'un excédent de 117 748.28 €.

Les prévisions budgétaires 2024 s'équilibraient en dépenses et en recettes à 793 578.17 € en investissement et à 399 144.16 € en fonctionnement.

Les montants des opérations de l'exercice 2024 sont les suivants :

- Investissement :
 - Dépenses : 105 207.93 €
 - Recettes : 572 018.49 €

Le total de l'exercice après reprise du résultat reporté est de 416 274.02 €.

Les restes à réaliser sont de 63 286.98 € en dépenses d'investissement.

- Fonctionnement :
 - Dépenses : 273 821.13 €
 - Recettes : 289 121.75 €

Le résultat de l'exercice après reprise est de 133 048.90 €.

Les résultats définitifs sont des excédents de 352 987.04 € en investissement et de 133 048.90 € en fonctionnement.

Le CFU du budget principal présente les résultats suivants :

Résultats reportés : en investissement il s'agit d'un excédent de 697 787.30 € et en fonctionnement d'un excédent de 136 973.98 €.

Les prévisions budgétaires 2024 s'équilibraient en dépenses et en recettes à 2 060 308.44 € en investissement et à 1 603 786.63 € en fonctionnement.

Les montants des opérations de l'exercice 2024 sont les suivants :

- Investissement :
 - Dépenses : 443 310.32 €
 - Recettes : 502 760.73 €

Le total de l'exercice après reprise du résultat reporté est de 757 237.71 €.

Les restes à réaliser sont de 997 981.49 € en dépenses d'investissement et de 477 199.50 € en recettes d'investissement.

- Fonctionnement :
 - Dépenses : 1 176 539.81 €
 - Recettes : 1 552 062.01 €

Le résultat de l'exercice après reprise est de 512 496.18 €.

Les résultats définitifs sont des excédents de 236 455.72 € en investissement et de 512 496.18 € en fonctionnement.

Le CFU du budget lotissements présente les résultats suivants :

Résultats reportés : en investissement il s'agit d'un déficit de 519.30 €.

Les prévisions budgétaires 2024 s'équilibraient en dépenses et en recettes à 87 358.52 € en investissement et à 94 671.87 € en fonctionnement.

Les montants des opérations de l'exercice 2024 sont les suivants :

- Investissement :
 - Dépenses : 85 371.75 €
 - Recettes : 85 371.75 €Soit un résultat de clôture de – 519.30 €
- Fonctionnement :
 - Dépenses : 90 537.50 €
 - Recettes : 90 537.78 €Soit un résultat de clôture de 0.28 €.

Les résultats définitifs sont un déficit en investissement de 519.30 € et un excédent en fonctionnement de 0.28 €.

3 - Affectations résultats 2024

Budget eau-assainissement

Le solde d'exécution de l'exercice en investissement est de 466 810.56 €. Après reprise du déficit antérieur reporté, le solde d'exécution cumulé est ramené à 416 274.02 €.

Les restes à réaliser présentent un solde de – 63 286.98 €.

Le solde de 352 987.04 € est positif. Il n'y a donc pas de besoin de financement.

Le résultat de la section de fonctionnement est de 15 300.62 € auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 117 748.28 €, ce qui porte le montant à affecter à 133 048.90 €.

Cette somme sera laissée en excédent de fonctionnement au compte 002 du budget.

Budget principal

La section d'investissement présente un solde 2024 de 59 450.41 €. L'excédent d'investissement antérieur reporté de 697 787.30 € porte le résultat d'exécution cumulé à 757 237.71 €.

Les restes à réaliser présentent un solde négatif de 520 781.99 €. Le solde est donc ramené à 236 455.72 €. Il n'y a donc pas de besoin de financement.

La section de fonctionnement présente un résultat de l'exercice de 375 522.20 €. Le résultat antérieur en fonctionnement était de 136 973.98 €, ce qui porte le montant à affecter à 512 496.18 €.

Cette somme sera affectée au compte 1068 (affectation en réserves) en investissement pour 350 000 € et le solde restera en excédent de fonctionnement (ligne 002) pour 162 496.18 €.

Budget lotissements

La section d'investissement présente un déficit de 519.30 € et la section de fonctionnement un excédent de 0.28 €. Ces montants seront repris au budget 2025.

4 - Vote des taux des taxes directes locales

Le budget primitif est adopté sans augmentation de taux.

- Taxe d'habitation (sur résidences secondaires uniquement) : 13.21 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 44.57 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 67,00 %.

Les bases sont revues comme tous les ans par les services fiscaux.

Le total prévisionnel au titre de la fiscalité directe pour 2025 est le suivant :

- Montant du produit attendu (TH + TFB + TFNB) : 749 667 €
- IFR / Pylônes : 67 899 €
- Allocations compensatrices : 30 057 €
- Application du coefficient correcteur : - 157 662 €

Soit un total : 689 961 €

5 - Subventions

Le Conseil municipal vote les subventions versées aux associations pour 2025. Les Conseillers concernés ne prennent pas part au vote pour les associations dont ils sont membres.

6 - Vote des budgets primitifs 2025

Service de l'eau et de l'assainissement

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 418 832.17 € et la section d'investissement à 1 392 350,41 €.

Les principales dépenses d'investissement sont les suivantes :

- Remboursement de l'emprunt (part capital) : 34 000 €
- Amortissement des subventions : 36 343,85 €
- Grosses réparations réseau eau : 44 719,58 €
- Grosses réparations sur réseau assainissement et curage : 110 000 € (+ 7 126,98 € de restes à réaliser)
- Télégestion : 20 000 €
- Réhabilitation château d'eau du Puy Brevier : 9 000 €
- Télérelève : 10 000 €
- Gros travaux sur réseaux assainissement : 1 065 000 € (+ 56 160,00 € de restes à réaliser).

Les recettes attendues sont les suivantes :

- Excédent d'investissement reporté : 416 274.02 €
- FCTVA : 21 000 €
- Amortissements : 95 961.86 €
- Virement de la section de fonctionnement : 148 015.31 €
- Subvention Agence de l'Eau et Conseil Départemental sur gros travaux assainissement : 650 599.22 €
- Participation de la commune de Villard (pour réseau Chambourtrette : 10 500 €
- Prêt pour gros travaux : 50 000 €.

Le budget primitif 2024 du service de l'eau et de l'assainissement est adopté à l'unanimité des présents.

Budget principal (Commune)

La section de fonctionnement est votée en équilibre à hauteur de 1 619 336.46 € et la section d'investissement à hauteur de 2 261 648.83 €

Les dépenses d'investissement prévues sont les suivantes :

- Remboursement du capital des emprunts : 66 000.00 €
- Remboursement des cautions : 2 000 €
- Intégration terrains Dunet : 255 €
- Réseaux de voirie : 4599.32 (en restes à réaliser)
- Grosses réparations voirie : 53 774.96 € (en restes à réaliser) et 6000 €

- Acquisition matériels divers 63 050 € et 3 468 € (en restes à réaliser)
- Aménagement de terrain : 2 000 €
- Grosses réparations bâtiments : reports 2024 : 96 766.93 et 311 262.34 €
- Aménagement de terrains : 8 000 €
- Achat de terrains : 35 000 €
- Eclairage public : 15 000 €
- Aménagement cimetière : 38 000 €
- Grosses réparations matériels : 15 000 €
- Maison de santé : 803 614.38 (en restes à réaliser) et 2100 € (pour le remplacement des moteurs thermiques)
- Aménagement du centre bourg (comprenant la démolition) : 7000 € (report pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage) et 250 000 € pour les travaux.
- Ecole élémentaire : 28 757.90 € en report et 430 000 € pour les travaux ;
- Achat véhicule : 20 000 €.

Les recettes permettant de financer ces projets sont les suivantes :

- Excédent d'investissement reporté : 757 237.71 €
- Affectation en réserves : 350 000.00 €
- Prélèvement sur section de fonctionnement : 170 131.87 €
- FCTVA : 44 500 €
- Caution : 2 000 €
- Cessions d'immobilisations : 2 000 €
- Amortissements : 15 448.59 €
- Sortie d'actif terrain de Dunet : 255 €
- Créances immobilisées (travaux et stocks lotissement) si ventes de parcelles : 12 876.16 €
- Subventions maison de santé (DETR, Fonds de concours de la com com, Boost'comm'une, Conseil départemental : 327 199.50 € (en restes à réaliser) et 180 000 € sur 2025.
- Prêt maison de santé : 250 000 €
- Ecole élémentaire : DSIL (restes à réaliser) : 150 000 €.

Budget lotissements

La section de fonctionnement s'équilibre à 83 143.17 € et la section d'investissement à 70 565.37 €.

VI - Maison de santé – occupation des locaux

Lors de la précédente réunion du Conseil municipal, il a été décidé d'appliquer un loyer pour l'occupation du local occupé par le SSIAD et proposé de garder l'occupation de la partie de droite des locaux actuels.

La directrice de l'EHPAD Péliçon Fontanier, gestionnaire du SSIAD, a fait savoir que le SSIAD quitterait les locaux le 31 mars, la gratuité du loyer ayant été proposé en amont.

L'association ALIAD souhaite, malgré le départ du SSIAD, occuper le local de gauche, et accepte le loyer proposé. L'entrée dans les locaux se fera le 1^{er} avril.

Monsieur le Maire propose de rencontrer l'ARS afin de créer un SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile) sur le territoire.

VII - Affaires diverses.

Copropriété Creusalis – Commune

Pour information, un devis pour la reprise de la couverture a été réalisé. La commune devra prendre en charge 30 % de ce montant dans le cadre de la co-propriété.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.